

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 25/06/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : BOUTRY Pascal à DENOUVION Victor, PATEY Stéphanie à SCHMIDT Franck.

Était absente : EL HARROUF-TOUILE Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-67 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

M. LINARES informe les membres du Conseil Municipal que le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine, adopté par arrêté préfectoral du 24 mars 2016, est en cours de révision.

Pour rappel, les PPA, encadrés par les articles L222-4 à L22-7 et R222-13 à R222-36 du code de l'environnement, définissent les objectifs et les mesures permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Le PPA, à travers ses actions de promotion des solutions alternatives à l'usage de la voiture, de réduction des émissions du secteur aérien, de l'information sur les émissions du chauffage au bois et l'incitation à un autre mode de chauffage ou un chauffage au bois plus performant, de contrôle des émissions des industries utilisant des installations de combustion de biomasse et de sensibilisation/formation des agriculteurs, s'inscrit dans les orientations et les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREFA).

Ce projet s'insère dans la continuité du PPA actuellement en vigueur, dont certaines actions seront poursuivies ou enrichies. Il prévoit 30 actions autour de 4 thématiques : transport et mobilités, résidentiel et tertiaire, activités économiques et secteur intersectorielles.

Ces actions auront des impacts sur les sites NATURA 2000 et sur la qualité de l'air.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ÉMET un avis favorable au projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUL. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250701-DELIB202567-DE
Reçu le 04/07/2025

